

COMMUNE NOUVELLE : DÉLIBÉRATIONS DISCORDANTES CORBÈS – SAINTE CROIX-DE-CADERLE – THOIRAS

Conseil municipal Thoiras 22 mai 2024

- **Adoption à l'unanimité**

Conseil municipal Corbès 23 mai 2024

- **Adoption**

Pour 7, abstentions 2

**Conseil municipal Sainte-Croix-de-Caderle
31 mai 2024**

- **Projet suspendu**

pour 4, contre 2, abstentions 4

**Conseil municipal Sainte-Croix-de-Caderle
7 juin 2024**

- **Projet rejeté**

Pour 4, contre 6.

Enfin l'exigence démocratique a prévalu !

C'est la plus petite commune qui a permis de donner droit à la voix des habitant-es. Leur conscience démocratique leur a permis d'assumer le caractère représentatif de leur mandat contre leur conviction personnelle ; priorité aux administré-es.

Sans oublier, au début du processus, Saint-Bonnet-de-Salindrinque, qui a adopté la même attitude.

Ce ne fut pas le cas à Corbès et Thoiras. Il faudra se souvenir que les élu-es municipaux de ces communes, sans mandat pour réorganiser profondément la gestion du territoire communal, n'ont pas voulu tenir compte de l'avis de leurs habitant-es.

Doit-on continuer à faire confiance à ceux qui pensent que la victoire aux élections confère des responsabilités sans partage avec ceux qui les ont élu-es ?

Réjouissons-nous que la mobilisation des citoyens fasse la preuve de son efficacité. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à cet élan bénéfique, à tous ceux et celles qui ont persévéré malgré le silence qui leur a été opposé.

CE QUI VA SE PASSER MAINTENANT EST NOTRE AFFAIRE À TOUS

Ainsi, le 25 juin, Thoiras et Corbès convoquent un nouveau conseil municipal pour acter la fusion des deux communes.

Pour mémoire, à Corbès ce sont presque 60% des habitant-es qui se sont prononcé-es pour un report du projet après les élections municipales de 2026.

À l'heure où l'on s'alarme de la fragilité de notre démocratie, où son modèle et ses valeurs sont attaqués, il est grave que ceux qui l'incarnent à l'échelle communale participent à cette entreprise. En ont-ils même conscience ?

Quelle sera la décision du Sous-Préfet en la matière ? Saura-t-il être le garant, à son échelon, du respect de la démocratie, en demandant l'organisation d'une consultation officielle des habitant-es ?

Ne nous laissons pas déposséder de nos choix de vie, continuons à exprimer notre force collective.

Nous avons manifesté le goût de réfléchir ensemble, il reste beaucoup à imaginer pour l'avenir de nos communes.

Votre Collectif Des Marches Citoyennes

Site : <http://desmarchescitoyennes.fr/>

Mail : contact@desmarchescitoyennes.fr